

Après lecture des déclarations des organisations syndicales présentes, [dont celle du SNUipp](#), l'Inspecteur d'académie introduit l'ordre du jour.

Liste d'aptitude direction d'école

Candidatures	Avis favorables	Avis défavorables
52	46	6

Les IEN justifient les avis défavorables. Il est demandé un retour pour les enseignants qui sont concernés. Certains ne semblent pas s'être assez préparés face à des questions quelquefois complexes. Sans pour autant évoquer d'éventuels concours ou statut, l'Inspecteur d'académie précise que le « métier » de directeur d'école a évolué et qu'il est nécessaire de le faire changer avec ses modalités de recrutement.

Départs en formation CAPPEI

Formation D Trouble des fonctions cognitives	Formation F Enseigner en SEGPA, en milieu carcéral, en CEF, en EREA
5	3
Mmes & MM CANDIOLO HUYNH PALOQUE TROUILLET VIALLE	Mmes & MM CAROBY MAGNET MALATRAIT

Seuls deux types d'emplois sont retenus cette année. Les élues du SNUipp soulignent le manque de départs en formation, ce à quoi l'IEN ASH répond que les priorités se portent sur les SEGPA et les ULIS après avoir répondu, les années antérieures aux formations RASED.

Le SNUipp demande la tenue d'un groupe de travail spécifique sur les RASED ainsi que pour l'accès des enseignants à ces postes, ne disposant pas la certification.

Des formations croisées pour l'école inclusive sont organisées conjointement par le secteur médico-social et l'éducation nationale. Sur ce sujet posé par le SNUipp au titre des questions diverses, cette formation est ouverte aux différents personnels de l'Education nationale. Elle se tiendra cette année les 4 et 5 avril, suivi d'une journée à la mi-mai, au collège Marc Bloch de Cournon-d'Auvergne. Les enseignants du premier degré ne pourront pas y participer, en l'absence de moyens de remplacement.

Prévision de 300h pour la formation CAPPEI et de 100h pour les modules d'initiative nationale.

L'indemnité de tutorat CAPPEI est versée annuellement au cours des deux années de formation, soit deux fois 625 €uros.

Promotions

	Avancement accéléré Echelon 7	Avancement accéléré Echelon 8
Promouvables	94	126
Promus	28	38
Pourcentage	30%	30%

Les promus gagnent une année d'accès à l'échelon supérieur.

A compter de la présente année scolaire, l'avancement Classe Normale des échelons 6 et 8 à la cadence accélérée (Bonification d'Ancienneté d'un an) se base sur l'évaluation résultant des rendez-vous de carrière 2017-2018.

Pour établir le classement des promus, l'administration prend en compte successivement :

1°) le barème correspondant au coefficient appliqué en fonction de l'évaluation

- ➔ 4 – Excellent
- ➔ 3 – Très satisfaisant
- ➔ 2 – Satisfaisant
- ➔ 1 – A consolider

2°) l'AGS en cas d'égalité de barème, arrêtée au 31/08/2018 (y compris les anciennetés élève-maître et instituteur Michelin)

3°) l'âge, comme deuxième discriminant, arrêté au 31/08/18 avec priorité au plus âgé

Questions diverses

Appels à candidature

NOM	Prénom	Commune	Nom école	Circo	Poste	Barèm	CAPD
JOANNET	Cécile	LEMPDES	Collège St Exupéry	ASH	Coordonnatrice ULIS	2d*	11/04/2019
HARMAND	Sakin	VIC-le-COMTE	Collège de la Comté	ASH	Coordonnatrice ULIS	18,250	11/04/2019
ROUMET	Catherine	COURPIERE	Collège Bellime	ASH	Coordonnatrice ULIS	30,250	11/04/2019
VOLDOIRE	Virginie	St ELOY-les-MINES	Collège Alexandre Varenne	ASH	Coordonnatrice ULIS	2d*	11/04/2019
HUYNH	Roselyne	CLERMONT-FERRAND	DSDEN 63	ASH	Coordo. Aides humaines	11,333	11/04/2019
LANOIR	Laure	CLERMONT-FERRAND	Collège Gérard Philippe	ASH	Coordonnatrice ULIS	28,471	11/04/2019
GORRIER	Sylvie	CLERMONT-FERRAND	MDPH 63	ASH	Réf. Enfance-Jeunesse	16,333	11/04/2019
MARC	Sophie	RIOM	Ecole primaire René Cassin	ASH	Soutien linguistique	10,927	11/04/2019
PALOQUE	Katy	CLERMONT-FERRAND	CHU Estaing	ASH	Accompagnement élèves	17,833	11/04/2019
CROUZILLAT	Céline	CLERMONT-FERRAND	UEM autisme D. Fousson	ASH	Coordonnatrice ULIS	3,333	11/04/2019
LYONNE	Delphine	CLERMONT-FERRAND	Collège La Charme	ASH	Coordonnatrice ULIS	2d*	11/04/2019
CROUZET	Alexandre	CLERMONT-FERRAND	Ecole élémentaire V. Hugo	ASH	Coordo. ULIS polyhandicap	0,333	11/04/2019
12							

Laure LANOIR ayant changé de poste de maître référent, il y aura un appel à candidature pour pourvoir son poste.

Promotions : révision d'appréciation

Suite aux récriminations émises par de nombreux enseignants, lors de la publication du premier tableau d'avancement pour l'accès à la hors classe établi dans le cadre des mesures transitoires, l'Inspecteur d'académie reconnaît le malaise qui s'est installé dans la profession consécutif à la communication des appréciations. Il indique qu'en l'absence de texte ministériel, il ne peut y avoir de modification de l'avis qu'il a arrêté.

Ineat-Exeat

Une réunion se tiendra au rectorat pour travailler sur cette question

Compte personnel de formation

Un groupe de travail se tiendra le 28 mai. Les demandes sont à effectuer jusqu'au 3 mai. Elles seront ensuite traitées au cours de la CAPD du 13 juin.

Questions diverses posées par le SNUipp

Décharge de direction écoles de 1 à 3 classes

Des directrices et directeurs d'école à 2 ou 3 classes ont essuyé des remarques désobligeantes de la part de l'administration car, prévenus le matin même, ils refusaient une décharge de service incompatible avec l'organisation pédagogique de leur journée.

Le SNUipp déplore cette situation et demande qu'un calendrier des décharges de services pour ce type d'écoles soit établi au moins au trimestre afin d'être en conformité avec la circulaire 2014-115 du 03/09/2014.

L'administration répond que les moyens de remplacement sont mis à disposition en fonction de ceux qui se découvrent au dernier moment, ce qui explique l'absence d'anticipation des services pour organiser ces décharges.

Scolarité des élèves

Dans quelles conditions un élève appartenant à une classe d'âge peut-il être inscrit dans un autre niveau que le sien ?

C'est le PPRE qui permet de prendre la décision, sous-couvert d'un projet avec la famille.

Report d'une action de formation

Une réunion inter-degrés programmée le 19 mars dans le cadre de la formation REP+ a dû être annulée à la dernière minute pour des raisons diverses. Son report peut poser problème aussi bien dans l'organisation des réunions d'écoles que dans l'organisation personnelle des enseignants.

Le SNUipp demande que face à cette situation, toute action de formation (réunion inter-degrés comme animation pédagogique) soit considérée comme réalisée et que dans l'hypothèse où elle serait reportée, qu'elle fasse l'objet d'une invitation et non d'une convocation.

Il rappelle également que lors de la CAPD du 11 octobre dernier, il avait dénoncé l'absence de date lors de l'inscription aux animations pédagogiques.

L'administration répond qu'en cas de report d'une formation, c'est une nouvelle convocation qui est envoyée.

Le compte rendu
d'Isabelle ROUSSY et de Christine SUBRIZI

SNUipp-FSU 63 - Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et des Professeurs de collège

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75

Snu63@snuipp.fr

SNUipp - FSU